

Exercice de réécriture d'une introduction et d'une conclusion

L'objet de cet exercice est de partir d'un exemple réel de copie, d'analyser le style et la rédaction d'un passage de celle-ci, d'identifier les faiblesses dans la structure et la formulation et de proposer une nouvelle rédaction améliorée, tout en respectant les arguments énoncés dans le texte original.

Le sujet de la note de synthèse portait sur le projet de Maison de l'Histoire de France. Le dossier comportait 12 documents.

1. Exercice de réécriture sur l'introduction

1.1. Texte original de l'introduction de la copie

« Le 13 janvier 2009 lors de ses vœux aux acteurs de la culture à Nîmes, Nicolas Sarkozy, alors président de la République, a annoncé la « création d'un musée de l'histoire de France ». Ce projet, lancé officiellement le 1^{er} janvier 2012 a été dissous le 31 décembre 2012 par un décret paru dans le journal officiel (Huffington Post, 26 décembre 2012). Si la maison de l'histoire de France imaginée par Nicolas Sarkozy était un projet ambitieux, le contexte politique et économique ainsi que de nombreuses polémiques n'ont pas permis à ce musée de voir le jour. »

1.2. Remarques sur la rédaction de l'introduction

L'introduction de la copie reste courte et factuelle dans sa première partie, ce qui est attendu dans la partie liminaire d'une note de synthèse. Toutefois, elle ne présente que deux paragraphes, ce qui ne permet pas au correcteur d'identifier au premier coup d'œil les trois blocs obligatoires dans une introduction. L'introduction d'une note de synthèse comporte en effet obligatoirement trois parties, identifiées par des paragraphes distincts. Le premier paragraphe introduit le sujet, sans dépasser les deux phrases. Le second paragraphe est la problématique, autrement dit l'enjeu du sujet, et peut ne comporter qu'une ou deux phrases. Le troisième paragraphe annonce le plan, là encore en une ou deux phrases maximum.

L'introduction est donc brève dans une note de synthèse. Elle doit aller directement au sujet, sans bavardage inutile ou digression littéraire. C'est la seule partie de la copie

qui peut être rédigée au brouillon, en raison de son importance. Si l'introduction donnée en exemple respecte bien les consignes de brièveté, elle ne fait pas apparaître de problématique : un paragraphe intermédiaire doit donc être ajouté entre les deux paragraphes existants.

Concernant la formulation, le chapeau introductif de la copie est en grande partie satisfaisant, notamment la concision et la neutralité dans la formulation du sujet. Cependant, il convient de faire attention à l'orthographe et au respect des règles typographiques, notamment celles concernant l'usage des majuscules : le titre de « Président de la République » est ainsi à corriger.

La deuxième phrase doit être légèrement modifiée pour supprimer le lien entre le sujet et le verbe (ce n'est pas le projet qui est dissous mais l'établissement) et peut être allégée, en raison d'une part d'une information non pertinente (« paru au journal officiel »), et d'autre part en supprimant la source de l'information (*Huffington Post*). Si un titre de journal est cité, il faut par ailleurs le souligner (ce qui est l'équivalent de l'italique en imprimerie). Dans l'introduction d'une note de synthèse, il est toutefois recommandé de ne pas citer un document, d'autant plus que la source ici mentionnée n'apporte rien sur l'information elle-même très factuelle.

Comme déjà indiqué, un deuxième paragraphe est ajouté pour poser la problématique retenue pour cette note de synthèse : on insistera ici sur les enjeux d'un débat qui se situe au carrefour de controverses politiques et scientifiques entre historiens.

Enfin, concernant le paragraphe d'annonce du plan, on peut conserver une phrase unique, mais il est nécessaire de préciser davantage certains termes trop vagues. Le contenu des parties n'est ainsi pas évident pour le lecteur de la note. Il est utile de préciser en quoi le projet est ambitieux, préfigurant ainsi une première sous-partie. On évitera de citer une seconde fois le nom du Président de la République et on remplacera également la formule « voir le jour », trop familière.

1.3. Proposition de réécriture de l'introduction

Le 13 janvier 2009 lors de ses vœux aux acteurs de la culture à Nîmes, Nicolas Sarkozy, alors Président de la République, a annoncé « la création d'un musée de l'histoire de France ». Lancé officiellement le 1er janvier 2012, l'établissement a été dissous un an après par décret le 31 décembre 2012.

Ce projet éphémère a mis en exergue les enjeux complexes des rapports entre la volonté politique et les contraintes scientifiques des historiens.

Novateur et porteur d'ambitions dans le domaine muséal et historiographique, le projet n'a toutefois pas résisté au contexte politique et économique, tandis que ses objectifs mêmes étaient remis en cause lors de nombreuses polémiques.

2. Exercice de réécriture sur la conclusion

2.1. Texte original de la conclusion de la copie

« Après plusieurs années de construction du projet de la maison d'histoire de France, les polémiques ont définitivement enterré ce musée. Seul rescapé du projet : un site internet permettant une mise en réseau des différents musées d'histoire de France ».

2.2. Remarques sur la rédaction de la conclusion

Bien que jugée non obligatoire dans beaucoup de concours, la conclusion est nécessaire dans les notes de synthèse des concours des bibliothèques. En revanche, elle doit être très courte, d'une à deux phrases. C'est le seul endroit de la note où une idée extérieure au dossier peut être ajoutée, dans une finalité d'ouverture.

La conclusion proposée respecte la concision attendue dans une note. Toutefois elle sonne « creux », notamment dans la première phrase, trop évasive. Il était plus intéressant de mentionner à nouveau la fin du projet, ce qui rendait le sujet clos, et d'ajouter des qualificatifs sur les critiques formulées, résumant ainsi les différents arguments exposés dans le corps de la note. Enfin, la dernière phrase ne comporte pas de verbe : il s'agit d'une formulation à éviter absolument dans une note de synthèse et qui sera jugée comme relevant du style journalistique, tout comme le terme « rescapé ».

3. Proposition de réécriture de la conclusion

L'établissement public de la Maison de l'histoire de France a été officiellement dissous par décret le 31 décembre 2012. Malgré des arguments scientifiques en sa faveur, ce projet controversé n'a pas résisté aux critiques politiques, financières et matérielles : seul subsiste un site internet, qui reprendra le concept d'un réseau des musées d'histoire, unique partie du projet conservée.